Les sarrasins à Parthenay!

C'est sous ce titre qu'un des historiens de Parthenay évoque un des grands sujets de discussion des années 1950, autour du toponyme « Sierre ou sière ». En effet, le faubourg du Sépulcre que nous avons dernièrement évoqué à travers son église et ses chapelles, portait le nom de « bourg de Sières » en 1562. L'origine du nom serait due aux escarpements rocheux qui longent le Thouet. Bélisaire Ledain, et de nombreux historiens à sa suite, ont supposé que ce toponyme nous vient de l'installation de sarrasins à cet endroit après la bataille de 732 entre Abd-er-Raman et Charles Martel. Le grand historien de la Gâtine écrit que ce nom vient de « siera, c'est à dire bâti sur un coteau dont l'étymologie espagnole rappellerait peut-être le passage de l'invasion sarrasine du VIIIème siècle ».

Le capitaine Aguillon, à qui j'ai repris le titre de cet article, bat en brèche cette assertion, faisant clairement ressortir que, l'étymologie, si elle est exacte, nous vient de l'espagnol et non pas de l'arabe ; cette remarque est judicieuse comme je vais l'expliquer.

Nous avons, dans nos premiers articles, fait largement écho de l'absence de peuplement à Parthenay avant le milieu du Xème siècle. Il est donc difficile d'y voir une occupation sarrasine avant cette époque. Par contre, lorsque nous avons évoqué la vie d'Ebbon, nous avons fait état de sa probable participation à la bataille de Barbastro en Aragon (Espagne), le 7 mai 1063. (Il est aussi fort probable que Simon, le vidame de Parthenay, ait participé à cette mission à la tête de ses vassaux de Gâtine). À cette époque, le duc d'Aquitaine Guy-Geoffroy-Guillaume VIII, emmène son armée composée essentiellement de Poitevins afin d'aider Raymond-Béranger, comte de Barcelone, dans une opération contre les sarrasins. Nous sommes dans l'un des épisodes les plus marquants de la reconquista, une croisade avant l'heure, et la bataille de Barbastro aura un énorme retentissement dans la chrétienté. Pillage, massacre et mise en esclavage seront le résultat de la prise de cette ville. On sait que le duc d'Aquitaine revint les bras chargés de butin et d'esclaves : hommes, femmes, enfants...

Le duc, en distribuant ce butin, a très bien pu donner des esclaves à Simon et Ebbon de Parthenay. C'était une manne intéressante pour qui voulait développer un pays comme la Gâtine.

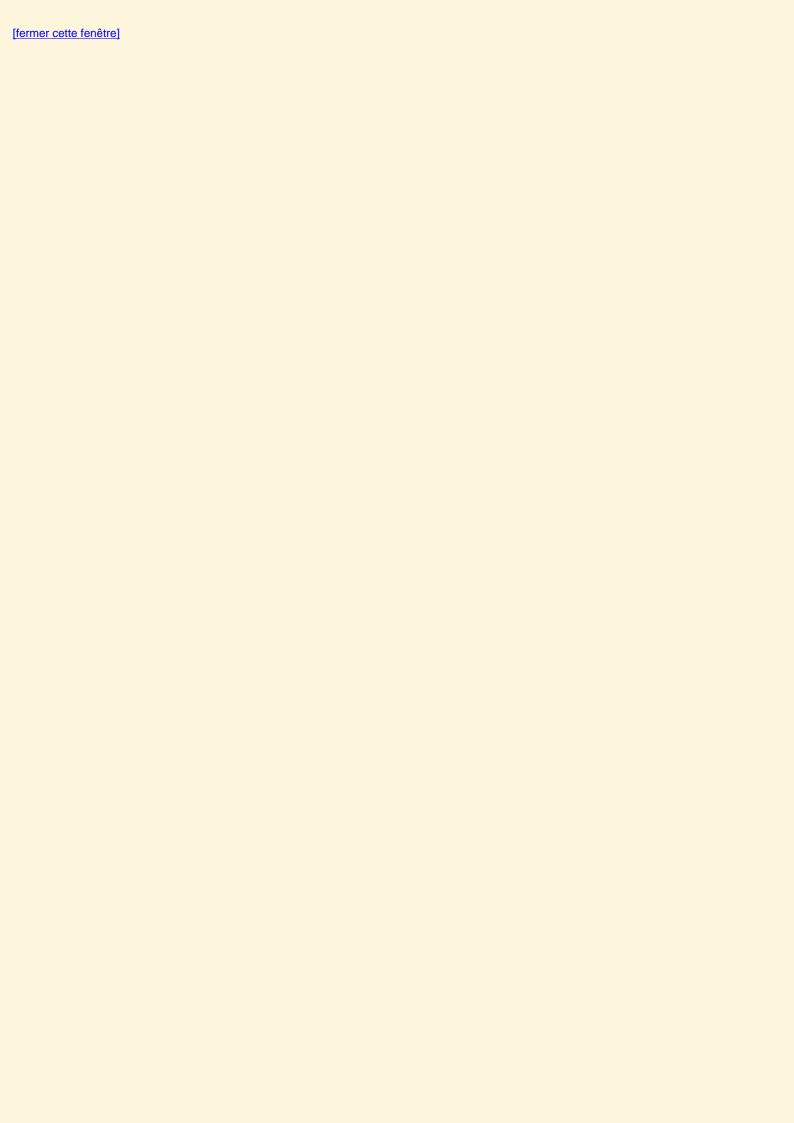
Il ne faut peut-être pas chercher plus loin la présence de toponyme comme « Sières » sur le territoire de la commune de Parthenay. D'autre part, il est tout à fait logique que ces Maures se trouvent installés à l'extérieur de la ville : ils ne sont pas chrétiens. Par contre, dès que le travail de conversion nécessairement effectué par les prêtres catholiques fut achevé, ces nouveaux convertis retrouvèrent naturellement la « liberté » : l'Église interdisait l'esclavage des chrétiens !

Dans cette même logique, il n'est pas étonnant de trouver certains noms de famille de type Maurin ou Morin qui rappellent la présence de ces Maures en Poitou. D'autre part, de nos jours, certaines familles se trouvent frappées de maladies génétiques dont le foyer d'origine se retrouve en Afrique du nord.

Nous terminerons notre évocation des sarrasins, par la mention de la rue du Petit-Maure, actuelle rue Béranger. En fait, cette rue tirait son appellation de la présence d'une auberge qui avait pour enseigne : le Petit-Maure.



Retour d'Espagne. Dessin : Yvon JEANPIERRE.



Les origines de l'église Saint-Laurent.

Pour traiter des origines de l'église Saint-Laurent de Parthenay, nous évoquerons l'histoire de ce saint, un peu comme l'avait fait, voilà près d'un siècle, l'archiprêtre de Parthenay et curé de Saint-Laurent : J. Ch Joubert. Ce dernier a beaucoup contribué a faire connaître l'histoire de sa ville et surtout l'histoire de son église à travers le bulletin paroissial qu'il avait alors créé (« Le Grill de Saint-Laurent »). Le premier bulletin est sorti au commencement de l'année 1926, pour paraître régulièrement jusqu'au numéro de janvier-mars 1939, le dernier avant son décès.

Revenons à notre saint dont le supplice s'est déroulé en l'an 258 sous l'empereur Valérien. Diacre du pape Sixte II, « il est arrêté et sommé de livrer, dans un délai de trois jours réclamé par lui-même, tous les biens de l'Église ; il profite de ce délai pour rassembler des divers quartiers de la ville (Rome) la foule des pauvres, des infirmes et des malades qu'il nourrissait chaque jour des aumônes des fidèles, et, les montrant à son persécuteur, déclare : Voilà les trésors de l'Église. » Furieux d'avoir été ainsi joué, Valérien fit étendre le saint sur un grill de fer et ordonna de le brûler à petit feu. Laurent souffrit avec courage, ayant la force de dire à son bourreau : « Regardez, la moitié de mon corps est rôtie : tournez-le et mangez. ». Son corps fut transporté dans les catacombes… » (Texte de Joubert).

Si nous rapportons l'histoire du supplice de ce martyr, c'est pour évoquer certains aspects architecturaux de l'actuelle église Saint-Laurent où l'on trouve à plusieurs endroits (clef de voûte) l'attribut de ce saint : le grill.

Il convient, maintenant, de nous intéresser aux origines de l'église Saint-Laurent, et, le moins que nous puissions dire, c'est que nous manquons sérieusement de renseignement à son sujet. Le chanoine Joubert, archiprêtre que nous avons déjà évoqué, considère qu'au VIIIème siècle, l'édifice avait déjà une certaine importance et qu'il pouvait remonter au IVème siècle, selon la théorie qu'il a construite autour du nom Partenius. Nous avons déjà évoqué, dans un précédent article, ce qu'il en était au sujet de cet homme qui a laissé son nom à la ville de Parthenay.

Il est plus probable que la fondation de Saint-Laurent ne remonte, au mieux, qu'au Xème siècle, mais qu'en tout état de cause, les vestiges les plus anciens, que l'édifice conservent, ne remontent qu'au Xlème siècle. Les travaux de reconstruction du clocher, en 1872, ont clairement mis en évidence les structures les plus anciennes connues à ce jour pour cette église. À l'époque, la tour porche qui marquait l'entrée de l'édifice, a été entièrement démolie puis reconstruite avec une structure suffisamment massive pour supporter le clocher que nous connaissons aujourd'hui. Le niveau inférieur a été réédifié à l'identique ce qui nous permet d'observer les formes architecturales et les sculptures telles qu'elles étaient au Xlème siècle.



La tour porche de l'église Saint-Laurent.

Dessin : Albéric VERDON d'après un plan tiré d'une publication de la Société des Antiquaire de l'Ouest. Carte postale CORDIER.

Vieilles croix de Gâtine.

Le septième numéro de la Plume en Gâtine, qui vient d'être mis en ligne (http://perso.wanadoo.fr/plumeengatine/index.html), se fait l'écho du travail de Claude Julliot sur les croix du canton de Secondigny. Nous profitons de l'occasion pour évoquer ces petits monuments qui ont, depuis l'avènement du christianisme, stimulés et balisés la foi de toutes les générations.

À travers la Gâtine, vous pouvez rencontrer différents types de croix. Les Croix de Chemins, qui étaient d'incontournables repères pour les voyageurs et les pèlerins, avaient christianisé la croisée de chemins et les mythes qui les entourent. Les Croix de Justices marquaient l'emplacement des gibets ; Les Croix de Bornage limitaient diverses juridictions ; Les Croix de Cimetières étaient parfois remplacées ou complétées par des Croix Hosannières ou des Lanternes des Morts ; Les Croix de Places, entre autres, avaient pour fonction de moraliser les transactions marchandes qui se déroulaient à proximité ; Les Croix de Commémorations qui sont trop souvent dues à des guerres, des brigandages... ; Les Croix de Pèlerinage, de Missions, de Rogations, de Jubilés dont l'intitulé est suffisamment explicite. Il reste encore les croix qui marquent l'emplacement d'édifices religieux disparus. C'est notamment le cas à Parthenay pour la Croix de Brossard qui s'élève sur les vestiges d'une chapelle.

Toutes ces croix sont des monuments fragiles, soit du fait de la nature des matériaux utilisés, soit du fait de l'homme par sa propension à restructurer les paysages dans sa quête du profit. Pour abonder en ce sens, l'étude de Claude Julliot fait largement écho de la disparition de nombreuses croix ces dernières années, des disparitions qui sont rarement dûes à la ruine naturelle de monuments délaissés.

Pour montrer l'importance des croix de Gâtine, j'évoquerai plus particulièrement trois d'entre elles, qui nous viennent du moyen âge et qui sont toutes situées à l'Est d'Allonne.

La première, est celle du Genêt ; une croix de granit, qui se dresse devant la chapelle du même nom et qui se compose d'un pied cubique, d'un fût monolithe et d'une simple croix latine. C'est surtout son fût qui est intéressant. On peut y observer quelques cannelures dans la partie basse, puis des triangles sur trois des quatre faces, et de vagues gravures très altérées. Certains traits semblent prolonger les cannelures avant de s'estomper et de disparaître.

Les deux croix suivantes sont celle de la Rousselière (Grand-Ry), et de la Burelière. Il convient de les étudier ensemble car elles sont très ressemblantes. Si la croix de la Rousselière repose sur un petit socle cylindrique, celle de la Burelière s'élève sur un large cube aux angles supérieurs rabattus. Toutes deux comportent un fût quadrangulaire qui s'affine légèrement vers le haut et qui est surmonté d'une simple croix latine. Si, dans le cas de la Rousselière, la croix latine est taillée dans un granit différent du fût, celle de la Burelière semble être en grès et un peu plus travaillée. Ce qui caractérise essentiellement ces deux croix, ce sont les gravures qui se trouvent sur les fûts. Toutes deux portent sur l'un des flans, deux traits parallèles qui ondulent, et, à l'opposé, deux traits rectilignes. On trouve également deux traits parallèles à l'arrière de la croix de la Burelière. Les deux croix sont aussi gravées d'une sorte de sablier (calice ?) et de nombreux triangles aigus pointés vers le haut. Mentionnons enfin la présence d'un cercle sur chacune des croix (hostie ?).

Ce qui est étonnant, lorsque l'on observe les trois croix décrites ci-dessus, c'est l'évidente figuration d'indicateurs. Il est difficile de donner une explication à tous ces symboles mais il convient de préciser que la croix de la Burelière est située sur le très ancien chemin des Chaussées. Jalons pour les pèlerins, les voyageurs où les marchands, ces croix gardent leurs mystères, mais leur nature toute particulière doit inciter les autorités à faire que nos croix de Gâtine ne disparaissent pas sous couvert d'une amnésie générale!



Croix de Gâtine. Photos et montage : Albéric VERDON.

Les draps de Parthenay : une réputation qui remonte au XIème siècle.

Rares sont les parthenaisiens qui ignorent que leur ville fut un centre textile important au Moyen Age. C'est en 1076, que l'on trouve la première mention du drap de Parthenay, et ce, dans une charte de l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély. Les archives, concernant cette localité, font encore référence à notre drap en 1097, mais aussi en 1397 où il est question d'« un cuverte à la fasson de Parthenay » (Cité par Robert Favreau). Il ne faut pas croire que nos draps ne se rencontraient qu'aux foires de Saint-Jean-d'Angély. On les trouve aux plus grandes foires de France, à Pons en 1374, à Tours en 1384, mais aussi à l'étranger, notamment à Ypres en 1278. Certains auteurs les mentionnent en Espagne, en Autriche...

En 1422, le drap gris de Parthenay valait 8 livres l'aune s'il était vendu à Parthenay, 9 livres s'il était vendu à Poitiers. Au détail, l'aune valait 11 livres. (l'aune fait environ 1 mètre 20).

En 1574, durant les terribles Guerres de Religions, un marchand de Lyon se fait voler ses draps en revenant de Parthenay. Un document de 1638 fait état du transport par eau de Poitiers et Châtellerault jusqu'à Orléans, de draps du Poitou achetés aux foires de Parthenay.

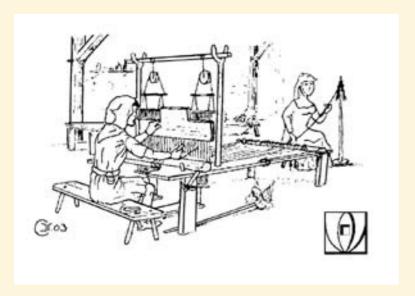
Malmené durant l'épisode des guerres de Religion, la production textile chutera à la fin du dix-septième siècle et au début du siècle suivant. À la veille de la Révolution, l'activité est correcte, mais ne durera pas. Incapable de se moderniser, l'industrie drapière parthenaisienne ne sera plus qu'un vague souvenir à la fin du dix-neuvième siècle.

Nous reviendrons parfois sur l'histoire de cette industrie, mais, il semble maintenant nécessaire de s'intéresser plus particulièrement à ce que cache la réalité du mot « drap ».

Aujourd'hui, ce terme est irrémédiablement associé au couchage de notre lit. Avant la Révolution et même aujourd'hui encore pour les spécialistes, la réalité est tout autre. Les draps d'alors, réputés pour leur solidité, sont des étoffes en laine de moutons du pays, qui, si elles ne sont pas teintées, gardent une couleur grise. C'est l'origine du terme « drap gris de Parthenay ».

Il faut utiliser les statistiques réalisées au XVIIIème siècle, pour se représenter la forme des draps de Parthenay. Il s'agit d'une étoffe en laine de moutons de pays, cardée, composée de 18 portées et demi de 32 fils de chaîne. À sa sortie du métier à tisser, la pièce de drap a une largeur d'à peine un mètre, pour plus de 71 mètres de long. Une fois foulonnée, la taille de l'étoffe se réduit considérablement. En fait, lors de sa commercialisation, la pièce de drap de Parthenay mesure environ soixante centimètres de large pour 55 à 57 mètres de long. Nous sommes bien loin des draps qui composent notre couchage moderne!

De nombreux historiens ont rattaché l'importance de la diffusion des étoffes de Parthenay au fait que la cité se trouvait sur l'un des chemins secondaires du pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle. C'est oublier que cet axe était une ancienne voie de circulation pour les marchandises, reliant l'Anjou et la Touraine à l'Aunis et la Saintonge. La grande période des pèlerinages de Saint-Jacques se concentrera surtout autour du XIIème siècle, alors que la route marchande traversa l'histoire.



Reconstitution d'un atelier de tissage. Dessin : Yvon JEANPIERRE.

La fondation de l'église Sainte-Croix.

L'église Sainte-Croix, qui a beaucoup perdu de son attrait extérieur à la suite de la reconstruction de sa façade à la veille de la Révolution, est une fondation seigneuriale qui remonte au Xlème siècle. La première mention de son existence se trouve dans une charte de 1090 environ. Le document, établi à l'occasion de la donation de l'église de Fenioux par Guy de Vaucouleurs au profit de l'Abbaye de la Chaise-Dieu, fait état de la présence de Guy, chanoine de Sainte-Croix de Parthenay. De ce fait, cette église est antérieure aux croisades.

Bélisaire Ledain attribue la fondation de l'église Sainte-Croix à Josselin II, qui fut archevêque de Bordeaux. Il est tout à fait certain que les hautes fonctions de Josselin comme Archevêque de Bordeaux et comme Trésorier de la cathédrale Saint-Hilaire de Poitiers, sont de nature à avoir permis aux seigneurs de Parthenay de se procurer une relique. Il n'était pas donc pas nécessaire d'aller au Moyen-Orient pour se procurer l'infime morceau de la vraie croix, encore conservée aujourd'hui. Mentionnons, à ce propos, l'épisode historique dans lequel l'empereur Justinien II concéda un morceau de la relique de la Croix à Radegonde qui, en retour, fonda l'abbaye Sainte-Croix à Poitiers.

Le document, que nous avons cité, fait expressément mention d'un chanoine, preuve que cette église comportait déjà un chapitre de religieux. D'après Robert Favreau, éminent historien de notre Région, l'installation de cette communauté au cœur du château d'alors, démontre que les seigneurs de Parthenay (comme bien d'autres) « attiraient les religieux pour les associer à la protection du castrum (château) et au salut du lignage ».

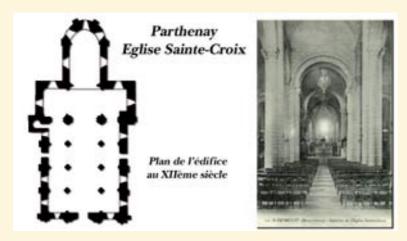
Hormis Guy, les plus anciens chanoine connus sont Aimeri de Luviis en 1136, puis Guillaume Boterius en 1219.

Le chapitre de religieux était constitué d'un maître-école, d'un chantre et de trois chanoines. Sa composition, qui évoluera au cours des siècles, est surtout marquée par l'écolâtrie. Cette principale fonction du chapitre était tenue par un maître-école dont le plus ancien connu est André qui vivait en 1240. Le religieux qui tenait ce poste avait la charge de prodiguer un enseignement gratuit à la population.

Les chanoines sont membre du chapitre collégial et ils ont la charge de célébrer les offices, de prêcher et de s'occuper des paroissiens. Sainte-Croix était une petite paroisse qui comprenait essentiellement des nobles (et leurs serviteurs) dont la demeure était édifiée au cœur de l'actuelle Citadelle.

De l'édifice primitif, il ne resterait que peu de choses car l'édifice, assis directement sur le rocher, est essentiellement une construction du XIIème siècle. Sandrine Nicolet, qui a étudié l'architecture de ce monument, mentionne quelques parties du transept qui remonteraient au XIème siècle.

La façade actuelle de l'église a été reconstruite en 1782, avec des pierres provenant du château. Contrairement à ce qui a pu être dit ou écrit, la façade n'a nullement été reculée (elle dépasse toujours sur l'axe de la rue). Si tel avait été le cas, les chanoines n'auraient pas eu besoin d'aller chercher des pierres au château.



Plan de l'église Sainte-Croix à l'époque romane. Dessin : Albéric VERDON. Carte postale CORDIER.

La fondation du bourg de Saint-Pierre de Parthenay-le-Vieux.

Nous avons déjà évoqué le tertre de Parthenay-le-Vieux dans le numéro 6 de cette rubrique. Intéressons-nous plus particulièrement à l'église qui s'y trouve et à la fondation du bourg qui s'y rattache.

C'est en août 1092, le jour de la Saint-Pierre, sur le lieu même de Parthenay-le-Vieux, que fut entérinée la création du bourg et du prieuré. C'était en présence du comte du Poitou, le jeune Guillaume IX, et des co-seigneurs de Parthenay, les frères ennemis Guelduin et Ebbon dont nous avons déjà évoqué l'histoire. On sait, qu'à cette époque, existait déjà une église (où l'on célèbre alors régulièrement la Saint-Pierre chaque 1er août), ainsi que quelques bâtiments qui permettaient de satisfaire la vie quotidienne des deux occupants connus : Geoffroy, chapelain, et Pierre, prieur.

La charte, qui fut signée par toutes les personnes présentes, stipule que les habitants qui viendront s'installer sur l'emplacement cédé pour y construire un bourg, seront exempts de taxes exceptées celles qui frappent ordinairement toutes marchandises vendues au château de Parthenay. Les nouveaux venus se trouvaient justiciables des seuls moines tant qu'ils ne quittaient pas le territoire attaché au prieuré. Précisons que seules des personnes qui ne dépendaient pas du seigneur de Parthenay pouvaient venir coloniser le nouveau bourg.

Dans cette donation, les religieux reçoivent une terre dénommée la Bruyère, le four du château, des dîmes sur le pain, le vin, les animaux, les vignes, un emplacement pour construire un moulin sur le ruisseau de la Viette,... et divers biens qui leurs sont cédés par des particuliers.

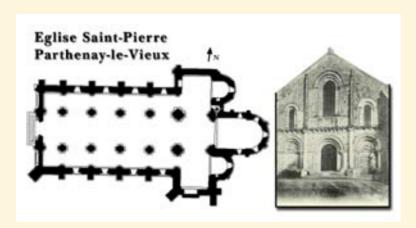
Ce même jour, Ebbon et Guelduin instituent une foire annuelle qui doit se tenir le jour de la Saint-Pierre-ès-liens (30 août).

Il est tout à fait possible que l'église primitive, qui existe alors, soit l'ancienne chapelle de la motte castrale qui se serait trouvée en ce lieu avant le déménagement du château dans l'actuelle Citadelle. Le four, dont il est question dans la charte, doit être celui bâti sur cette motte primitive car il n'est guère envisageable que les seigneurs de Parthenay permettent aux moines de se rendre dans leur château de la Citadelle qui est situé, en plus, à près de deux kilomètres du prieuré.

L'acte stipule, d'autre part, le droit de construire un moulin sur la Viète. Il est probable qu'il s'agisse de celui de Rézard, un moulin qui, curieusement, ne nous est connu qu'à travers la carte de Cassini (fin XVIIIème siècle).

Il convient de s'attarder quelque peu sur les motivations qui suscitèrent cette fondation. On imagine difficilement comment deux frères, qui se disputent alors le pouvoir sur la Gâtine, se retrouvent unis à l'occasion d'une fondation qui, en définitive, les dépouille de quelques revenus.

En fait, cette fondation est faite au profit de l'abbaye de la Chaise-Dieu, une abbaye fondée en 1043 par Robert de Turlande. Or, ce religieux était un ami de Josselin II, l'archevêque de Bordeaux. De ce fait, comme l'on sait qu'en 1092, l'emplacement de Parthenay-le-Vieux comportait déjà une église et un embryon de communauté religieuse, il est tout à fait logique d'y voir la volonté de Josselin II. De ce fait, les deux frères ne faisaient qu'entériner le vœu de leur frère.



Plan: Albéric Verdon d'après Colin.

Carte postale Cordier: collection Claude Julliot.

Le marché de Parthenay.

Le marché de Parthenay a connu des temps plus glorieux que ceux de notre époque. Le plus ancien document qui fait explicitement mention de ce marché est la charte de fondation du bourg de Saint-Paul, vers 1070. Le document stipule que les habitants du bourg ne paieraient qu'un droit minime lorsqu'ils viendraient exposer leurs marchandises à la vente les jours de marché.

Les deux chartes de fondation du bourg de Parthenay-le-Vieux permettent, quant à elles, de donner un autre éclairage sur ce sujet. Dans celle de 1092, il est écrit que les habitants de ce bourg ne paieront que le droit normal lorsqu'ils viendront vendre leurs marchandises au château. La charte de 1119 reprend ces termes, mais elle fait également état du marché de Parthenay-le-Vieux « qui est entièrement commun entre lesdits moines et nous » (traduction de Georges Pons, 1993).

En fait, l'analyse de ces documents et de ceux qui font état du marché de Parthenay (surtout au XVème siècle) démontre l'évolution géographique du marché. Il y a tout lieu de penser que le premier marché se trouvait à Parthenay-le-Vieux, au pied de la butte qui supporte aujourd'hui l'église Saint-Pierre. Si le premier château se trouvait bien là, cette installation semblait toute naturelle. De même, une hypothèse de madame Cavaillès, notre archéologue municipal, abonde dans ce sens. Selon une étude dont elle fait état, Vetus, qui deviendra « vieux », peut en effet signifier « ouvert ». Dès lors, Parthenay-le-Vieux serait une fondation tardive, un bourg « ouvert » qui fait le pendant de la ville fortifiée « fermée ». Le terme « ouvert », peut aussi s'apparenter à la notion de marché, qui, par définition, se tient en des lieux ouverts. Quoiqu'il en soit, en 1119, et même probablement avant, il existe deux lieux de vente des marchandises : le château (l'actuelle Citadelle) et le marché de Parthenay-le-Vieux.

Les historiens de Parthenay ont souvent fait état de l'origine du toponyme « Marchioux » qui viendrait de « marché vieux ». Il faut savoir que le faubourg Marchioux dépendait de la paroisse du Sépulcre qui, elle-même, dépendait des prieuré et paroisse de Parthenay-le-Vieux. Dès lors, et compte tenu de la forte attraction de la ville de Parthenay comparée au bourg de Parthenay-le-Vieux, il faut supposer que dès le XIIème siècle au moins, le marché situé à Parthenay-le-Vieux est venu s'installer à l'entrée sud-est de la ville.

Au XVème siècle, le marché hebdomadaire du mercredi se trouvait dans les murs de la cité. Il y a tout lieu de penser que ce déplacement était directement lié aux guerres, mais il peut également être dû aux transformations opérées par Arthur de Richemont tant dans le remaniement des coutumes que dans l'urbanisation de la ville. On sait également que de nombreux bancs pour la vente de marchandises ont été construits à cette époque, Place des Bancs.

C'est au début du XVIIIème siècle que le marché (aux bestiaux) a entamé un nouveau déplacement, inverse du premier. Place du 8 Mai (près du Marchioux) puis à son emplacement actuel, tout deux sur l'ancienne paroisse du Sépulcre!



Le marché aux bestiaux. Carte postale : Eugène Cordier.

Simon II : La Gâtine à feu et à sang.

La mort d'Ebbon (évoqué dans le n° 18 de notre rubrique) marque un tournant dans l'histoire de Parthenay. Il faudra en effet attendre le début du XIIIème siècle pour que, sur l'échiquier politique du Poitou, les seigneurs de Parthenay retrouvent un peu l'éclat qu'ils avaient au XIème siècle, à travers, notamment, les luttes opposant Plantagenêt et rois de France.

Successeur légitime de la baronnie de Parthenay, Guillaume, fils de Simon 1er, se trouve alors religieux et trésorier de Saint-Hilaire de Poitiers; une charge qu'il a héritée de son oncle Josselin, le fameux archevêque de Bordeaux. Dès lors, on retrouve une situation identique à celle vécue quelques décennies plus tôt, lorsque Josselin II s'était trouvé archevêque de Bordeaux et seigneur de Parthenay. Il avait alors nommé Simon 1er, son frère, comme vidame. Guillaume en fait de même avec son frère cadet également prénommé Simon. Il semble toutefois que si l'on s'en réfère aux textes de leurs contemporains, Guillaume ne s'occupera que de ses charges religieuses, laissant à Simon la gestion de la baronnie de Parthenay.

L'année même de son arrivé à la tête de la Gâtine, 1110, Simon II se trouve impliqué dans une guerre acharnée dont les origines nous sont inconnues. Belisaire Ledain suppose, avec vraisemblance, qu'elle serait due au droit de rachat qu'avait légitimement coutume de lever le comte du Poitou sur ses vassaux à l'occasion des successions. Ce droit équivalait généralement à un an des revenues de la baronnie, ce qui, bien sûr, était loin d'être négligeable. Dès le début de ce conflit, Simon se trouve aux côtés d'Hugues le Brun, sire de Lusignan, son oncle, mais aussi aux côtés de Foulque le Jeune, comte d'Anjou. Tous s'étaient alliés contre Guillaume, comte du Poitou, le duc troubadour, le grand père d'Aliénor.

S'ouvre dès lors une période difficile pour la Gâtine, car les antagonistes se livrent essentiellement à une guérilla ponctuée de guerre de siège, chacun s'attachant à investir les places fortes de l'autre. C'est ainsi que la coalition Angevine, avec Simon II, investit Champdeniers. Cette guerre, compliquée par des disettes et des épidémies, a profondément marqué l'esprit des contemporains. Citons pour exemple le cas des moines qui n'hésitent pas à dater des chartes en faisant référence au conflit : « guillelmo comite debellante contra Ugonem et Simonem de Partiniaco ».

En 1111, une trêve survint après la blessure du comte du Poitou au siège de Taillebourg, mais c'est bientôt tout le grand sud-ouest qui vit des moments difficiles. Le 9 août 1118, en un lieu dont les chroniques n'ont pas conservé la trace, Simon de Parthenay et Hugues de Lusignan affrontent le comte du Poitou. Le conflit tourne à l'avantage de ce dernier et la défaite est sévère pour Simon II qui se retrouve captif. Dès lors, c'est son fils aîné, le futur Guillaume III, qui se fera dénommer plus tard « l'Archevêque », qui prend les rênes de la seigneurie de Parthenay. Libéré en 1120 Simon meurt subitement l'année suivante, sans imaginer que la ville de Parthenay allait bientôt tomber entre les mains du comte du Poitou.



Représentation de la bataille de 1118. Dessin : Yvon JEANPIERRE.

Le plus vieux commerce de Parthenay : le Café des Arts.

Il est parfois des petits commerces dont on parle peu mais qui traversent les siècles. Nous en avons un bel exemple à Parthenay : le Café des Arts, place des Bancs. C'est une toute jeune mariée de 16 ans, Aimée Claris Florisson qui effectue la demande de création de cet établissement auprès de la municipalité, souhaitant qu'il porte pour enseigne « Café des Arts ». En accomplissant cette démarche, le 9 octobre 1935, elle s'acquitte d'un arrêté municipal pris pour satisfaire aux bonnes mœurs et pour empêcher que le contenu des charrettes ne se prenne dans les enseignes. L'arrêté date de 1825 et l'article 3 précise que « ces enseignes seront réduites à un tableau appliqué contre le mur, attaché du haut et du bas avec des crampons de fer scellés au plâtre ou en chaux dans le mur et recouvrant les bords du tableau, les enseignes ne pourront avoir plus de 11 centimètres de saillie (4 pouces). Toutes celles qui existent maintenant et qui ne sont pas selon le modèle voulu, seront enlevés sous trois jours. » C'est ainsi que disparut bon nombre d'enseignes.

Revenons à l'histoire l'Aimée Florisson, une couturière qui a épousé Jean Louis Alexis Ronceray le 24 août précédent. Ce dernier, âgé de 26 ans, est alors chasseur au 5° régiment des chasseurs, en congé illimité. Il est le fils d'Alexis Ronceray, marchand de vin et cabaretier, époux de Charlotte Rainaud, qui ont tous deux plus de 60 ans. Alexis Ronceray (père) n'est pas Gâtineau de longue date, il est né à Tivernon dans le Loiret, et ce, en 1770.

Le bâtiment qui fait l'objet de la demande d'enseigne par la jeune Ronceray est situé place des Bancs, le même qui porte encore aujourd'hui le nom de « Café des Arts ». C'est d'autant plus remarquable que cette maison est très particulière dans le paysage urbain de Parthenay par sa tourelle d'escalier qui déborde de la façade en reposant sur un cul-de-lampe.

À l'époque, le propriétaire des lieux est Alexis Ronceray, le beau-père de la jeune épousée, qui a acheté cette maison le 18 octobre 1834 à Victor Olive Bedeneau, marchand parfumeur. Les parents de ce dernier l'ont acquise d'une veuve Lambert en 1822. En 1834, l'ensemble, qui est vendu 4000 francs, touche à la maison et écurie du sieur Poisson et à la maison du sieur Buisson. Le bâtiment comprend une chambre basse, une cour, une écurie formant alors une petite maison, un cellier, trois chambres hautes, des latrines et deux greniers. Bien avant cette vente, l'emplacement de l'écurie avait été aménagé pour servir de maison, maison qui existe encore. La « vie » des parcelles est ainsi faite : séparations et regroupements, ce qui ne facilite pas le suivi historique des maisons.

Aujourd'hui, le « Café des Arts » fait toujours partie du paysage urbain et commercial de Parthenay. C'est Sébastien Fossano qui le tient depuis juillet 2002. En prenant possession des lieux, il avait alors envisagé de changer l'enseigne, mais, comme ses prédécesseurs, il ne l'a pas fait. Il faut bien avouer que cette enseigne porte en elle l'essence de ce qui a permis à ce café de traverser presque deux siècles d'histoire : les arts !



Le Café des Arts en 2004. Photo : Pierre GROUSSARD.

Il était une fois des 24 et 25 décembre.

La célébration de Noël est l'occasion d'évoquer quelques traits de l'histoire parthenaisienne propre à cette période. C'est ainsi que les municipalités des XVIIIème et XIXème siècles n'hésitent pas à se réunir et débattre le 24 décembre.

En 1772, par exemple, les membres de l'assemblée décident de donner 78 livres à Jacques Mignault, maçon, pour avoir refait quelques portions de remparts. Cela fait alors bien longtemps que ces fortifications ne servent plus à se protéger d'assaillants armés mais, par compte, elles ont pour vocation de s'opposer à une ribambelle de fraudeurs souhaitant vivement échapper à l'octroi, l'impôt qui frappe toutes marchandises entrant et sortant de la ville.

Le 24 décembre 1837, le conseil ne s'occupe pas de l'octroi, qui existe sous une autre forme, mais de la cuisine militaire. À cette époque, les militaires sont encore hébergés chez l'habitant et l'état-major est installé dans une partie du collège, un bâtiment qui se trouvait à l'emplacement de l'ancienne église du Sépulcre, démoli et remplacé par la caserne Allard, puis par l'actuelle maison de retraite des Bergeronnettes. À l'époque, les autorités avaient le souci de construire une cuisine pour les militaires car ces derniers occupaient une des trois maisons qui venaient d'être démolies, place des Bancs. Cette place avait alors une superficie moitié moindre que ce qu'elle occupe aujourd'hui. En cette veille de Noël 1837, les élus décident de construire la nouvelle cuisine au collège.

Sans quitter Noël, restons sur l'ancienne place des Bancs où, jusqu'à la Révolution, l'on vendait quotidiennement viandes et poissons selon des règles très stricts. En effet, nul ne pouvait vendre ces denrées hors de ce lieu sauf une exception : le jour de Noël. Cette exception ne transparaît dans les archives qu'au XVème siècle (1441 à 1454). Il s'agit du droit des « estaux aux bouchers de la vau Saint-Jacques pour la feste de noël », qui permet aux bouchers ayant acquis ce privilège de vendre de la viande dans la rue de la vau-Saint-Jacques. Il semble que ce droit ait disparu du fait qu'il ne se trouvait personne pour s'en porter acquéreur. On retrouve un usage similaire sous l'Ancien Régime. Il s'agit du droit que l'un des bouchers achète pour pouvoir vendre de la viande pendant le carême. Une partie de cet impôt est alors reversée à l'hôpital de la ville.

Dans ce même XVème siècle, il existait un autre droit lié à Noël, celui du « fenestrage à noël sur chaque fenestre de Partenay ». En d'autre terme, il fallait payer un impôt pour chacune des fenêtres des maisons. Au cours du temps, l'usage a évolué. Des documents de 1741 précisent qu'il s'agit alors du « droit et profit des denrées s'amassant aux quatre fêtes annuelles de l'an qui est d'un denier pour chacune boutique et fenêtre due à la baronnie et seigneurie de Parthenay ». Au dix-huitième siècle, les fêtes évoquées sont celles du 3 mai, du lundi de Pentecôte, du 15 août et du 29 août. Certaines ont une création postérieure au moyen âge.



Marché de Noël 2003. Photo: Pierre GROUSSARD.